Envoyé en préfecture le 26/01/2026
Reçu en préfecture le 26/01/2026
Publié le
ID : 056-215602483-20260120-DCM2026_02-DE

SURZUR
ENTRE TERRE & MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2026-002 – FINANCES - Débat d'Orientation Budgétaire 2026

En Exercice	Présents	Quorum	Nombre de suffrages exprimés	Nombre de suffrages non exprimés
26	21	14	pour : 24 contre : 0	Abstentions : 0

Date de la convocation : Mercredi 14 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt janvier, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie.

Présents : Noëlle CHENOT, Claudine PELTIER, Jean-Paul LE BIHAN, Céline BERCETCHE, Yvan LE NEVE, Simone LE NEVÉ, Gaël LACROIX, Virginie TOUZARD, Stéphane PEDRONO, Maryse GOUBIN, Hervé RIO, François PÉRIN, Josiane HENRY, Vincent TANGUY, Annie PÉRIN, Sophie LOLIVE, Jean-Pierre COSTEMALE, Sylviane PEDRON, Chantal CHARRERON, Anne-Laure POUILLY

Pouvoirs : Patrick CAILLEAU a donné pouvoir à Noëlle CHENOT, Éric MAHÉ a donné pouvoir à Vincent TANGUY, André MARNIER a donné pouvoir à Sylviane PEDRON

Absence : Patrick CAILLEAU, Nadine GUILLON, Stéphane BODIGUEL, Thierry JOUBERT, André MARNIER,

Secrétaire de séance : Vincent TANGUY

VU les articles L.2312-1, L.3312-1 et L.5211-36 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire en commission des finances en date du 13 janvier 2026 ;

Conformément aux dispositions de l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal est invité à tenir le Débat d'Orientation

Envoyé en préfecture le 26/01/2026
Reçu en préfecture le 26/01/2026
Publié le
ID : 056-215602483-20260120-DCM2026_02-DE

Budgétaire (DOB), préalable au vote des budgets primitifs, afin d'examiner les grandes orientations budgétaires de la collectivité pour l'exercice 2026.

Le Conseil municipal est ainsi appelé à prendre connaissance du rapport d'orientation budgétaire annexé à la présente délibération, lequel porte sur le budget principal de la commune ainsi que sur le budget annexe du funérarium.

Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 ainsi que la loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 du 18 décembre 2023 précisent les règles relatives au contenu, aux modalités de présentation, de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire.

Pour les communes de 3 500 habitants et plus, ce rapport doit notamment comporter :

- les orientations budgétaires envisagées, portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement et en investissement, en précisant les hypothèses retenues, notamment en matière de fiscalité, de subventions et de relations financières avec les groupements intercommunaux ;
- la présentation des engagements pluriannuels ;
- les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette ;
- l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur ;
- l'évolution du besoin de financement annuel, calculé à partir des emprunts, minorés des remboursements de dette.

Ces éléments intègrent le budget principal et l'ensemble des budgets annexes.

Il est précisé que, compte tenu de la tenue des élections municipales en mars 2026, les orientations en matière d'investissement présentées dans le cadre du présent Débat d'Orientation Budgétaire se limitent aux projets déjà engagés, en cours de réalisation ou programmés antérieurement, sans inscription de nouveaux projets structurants sur l'exercice.

Dans ce contexte, il est également proposé de recourir à des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) établis sur une durée de deux exercices

Envoyé en préfecture le 26/01/2026
Reçu en préfecture le 26/01/2026
Publié le
ID : 056-215602483-20260120-DCM2026_02-DE

SURZUR
ENTRE TERRE & MER

budgétaires (2026-2027), afin d'assurer la continuité financière des opérations d'investissement existantes. Cette durée pourra, le cas échéant, être prolongée par délibération, en fonction des décisions du futur conseil municipal.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal à l'unanimité :

PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2026, préalable au vote des budgets primitifs, sur la base du rapport annexé à la présente délibération ;

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations
Fait à SURZUR, le 21 janvier 2026

Le Maire,	Le secrétaire de séance,
Signé par : Noëlle CHENOT Date : 21/01/2026 Qualité : Maire Noëlle CHENOT	

Noëlle CHENOT — Gaël LACROIX